



À QUI S'ADRESSE le Collectif SUD ?

La coordination d'appui s'adresse à tous les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les patients et les aidants.

OÙ ?



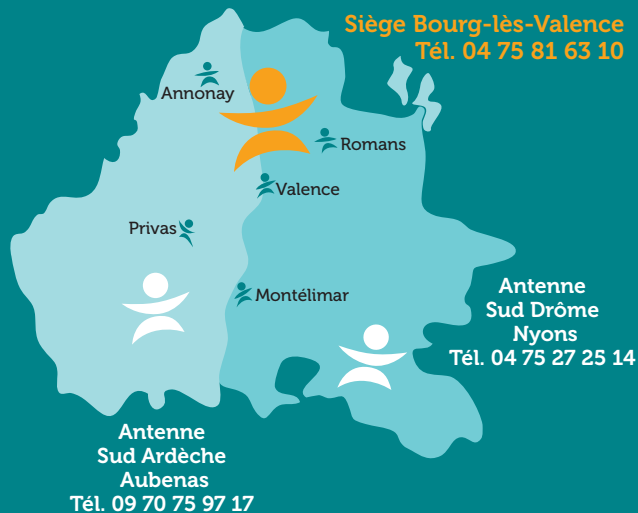
Zone d'intervention Drôme Ardèche
+ canton de Pont-en-Royans
et Saint-Marcellin.

**"Le Collectif SUD
c'est faire ensemble"**

en s'appuyant sur les compétences
et les expertises de chacun
pour optimiser les parcours
de santé des patients et rompre
l'isolement des soignants.

collectifsud.fr

Le Collectif SUD en Drôme Ardèche



PÔLE COORDINATION
PARCOURS DE SANTÉ

COORDINATION D'APPUI

Accompagner professionnels
et patients pour l'organisation
des parcours de santé.

ars@ars.auvergne-rhone-alpes.fr - 01/2019 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Siège > ZI Marcerolles
Rue Alessandro Volta
26500 Bourg-lès-Valence
Tél. 04 75 81 63 10
contact@collectifsud.fr



DE QUOI S'AGIT-IL ?

UN SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

La coordination d'appui vient en aide aux professionnels pour accompagner leurs interventions auprès de personnes en situation dite complexe quels que soient leurs pathologies, leur âge, leur handicap.

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION COMPLEXE ?

C'est la situation d'un patient qui nécessite l'intervention de divers intervenants et à laquelle le médecin traitant ne peut répondre seul.

La complexité peut être multidimensionnelle : cumul de facteurs médicaux, psychosociaux, culturels, environnementaux et/ou économiques qui perturbent la prise en charge.

COMMENT DÉTECTER UNE SITUATION COMPLEXE ?

Association et/ou sévérité de **pathologies chroniques**, d'addictions

Hospitalisations répétées dans l'année pour une même pathologie

Rupture de soins

Vulnérabilités

Perte d'**autonomie**

Pratiques de **santé inadaptées**

Difficultés d'**accès aux soins**

Précarité sociale, financière

Problématique de **logement**

Épuisement des **aidants**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Demande de prise en charge, repérage d'un besoin



Analyse de la demande avec le médecin traitant



Échanges avec le patient et l'ensemble des intervenants des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs



Mise en place d'actions de coordination :

- Plan Personnalisé de Santé
- Mobilisation des ressources du territoire
- Visites à domicile si besoin
- Réunions de concertation pluridisciplinaires si nécessaire



Suivi à 3 mois : réévaluation de la situation du patient en lien avec le médecin traitant



Poursuite de la prise en charge

OU

Sortie du dispositif

QUE PROPOSE LE SERVICE ?

LE PATIENT AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE

L'organisation et le suivi des parcours de santé complexes sont basés sur l'élaboration d'un Plan Personnalisé de Santé pour le patient.

Il permet d'évaluer ses besoins dans le but de coordonner son parcours de santé.

UNE RÉPONSE GRADUÉE ET PERTINENTE

Un niveau de prise en charge est déterminé en fonction des problématiques rencontrées afin de permettre l'accès aux soins, aux prestations et plus globalement : " au bon service, au bon moment, au bon endroit".

UNE ARTICULATION EN LIEN AVEC L'ÉQUIPE DE SOIN DE PREMIER RECOURS :

- Hospitalisation
- Retour à domicile
- Maintien à domicile

UNE AIDE À LA PRATIQUE

- La mise à disposition des ressources du territoire
- Des protocoles et des référentiels de bonnes pratiques.